

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2020 A 18H30**

- Présents** : Mesdames - Messieurs ALAUX - BRESSAND - DESCAMPS – DOUSSAT - FONS - GOIGOUX - GOTTI - GRANZIERA – JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - RAMOND A. - RAMOND E. - ROUBERT - ROUJAS - SEBASTIANELLI - SPITZ - VASSAL - ZANCHETTA – ZORZI
- Procurations** : Mme GONZALEZ à M. BRESSAND
M. ECHERBAULT à Mme SPITZ
- Absents** : MM. VACARESSE - VINTILLAS
- Secrétaire de séance** : Pauline FONS

ORDRE DU JOUR

1 – Désignation de représentants à la CLECT

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil municipal que l'article 1609nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Toutes les communes membres de l'EPCI participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charge évalué.

- Les membres doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de chaque commune membre, conformément à l'article L2121-33 du CGCT.
- Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.
- La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner deux représentants : un pour la liste majoritaire et un pour la liste d'opposition.
- Sont élus : Messieurs Eric BRESSAND et Eric VASSAL

Fin de de séance : 19 h 00